

Hedios Rendement 2 est disponible jusqu'au 2 juillet 2010¹ sur les contrats Hedios Vie et/ou Hedios Capitalisation².

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant investir sur cet EMTN est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'achat du support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

Il est aussi rappelé qu'il est recommandé de n'investir sur ce support que si le souscripteur a l'intention de le conserver jusqu'à l'échéance prévue.

Caractéristiques techniques et financières principales³ de Hedios Rendement 2

- **Dénomination** : Hedios Rendement 2
- **Forme juridique** : EMTN (Euro Medium Term Note) - "Les Titres"
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FRO010893651
- **Émetteur** : Crédit Agricole CIB FS
- **Garant** : Crédit Agricole CIB (S&P : AA-, Moody's : Aa3)
- **Agent de calcul** : Crédit Agricole CIB
- **Montage financier** (structuration) : Crédit Agricole CIB
- **Indice de référence** (sous-jacent) : Euro Stoxx 50®
- **Date d'émission** : 23 juillet 2010
- **Date d'échéance** : 8 août 2016 (hors cas de remboursements anticipés prévus en page suivante)
- **Montant de l'émission** : 10.000.000 €
- **Valeur nominale** : 1 coupure = 1.000 €
- **Prix d'émission** : 100 % de la coupure
- **Date d'évaluation initiale** : 23 juillet 2010
- **Date d'évaluation finale** : 25 juillet 2016
- **Durée de détention recommandée** : 6 ans
- **Place et périodicité de cotation** : Bourse de Luxembourg / quotidienne
- **Garantie de capital** : Non, mais le capital est protégé à l'échéance jusqu'à 40 % de baisse de l'indice de référence par rapport à la date d'évaluation initiale
- **Niveau de protection à maturité** : 60 % du niveau de clôture de l'indice de référence à la date d'évaluation initiale
- **Droit applicable** : Droit français
- **Règlement / livraison** : Euroclear France
- **Commission de souscription / rachat** : Néant

1. L'offre Hedios Rendement 2 est une enveloppe limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Rendement 2 peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 2 juillet 2010. Une possibilité de prolongation est prévue en fonction des conditions de marché permettant une réception des demandes complètes jusqu'au 9 juillet 2010.
2. Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 186.793.560 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142). L'offre est accessible dans le cadre d'une souscription d'un contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation, d'un versement exceptionnel ou d'un arbitrage sur ces contrats.
3. Ces caractéristiques techniques et financières principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec les conditions définitives de l'EMTN émises par l'Émetteur qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre ces caractéristiques techniques et financières principales et les conditions définitives de l'EMTN, ces dernières prévaudront.

Récupéré à découper et à retourner à :
ACMN VIE - Gestion Hedios - 173 boulevard Haussmann 75008 Paris
A compléter et à signer au verso

HEDIOS

RENDEMENT 2

• Remboursement Automatique Anticipé

Si, à la date d'évaluation t ($t = 1$ à 2), le cours de clôture de l'indice de référence est supérieur ou égal au cours d'exercice t , chaque titre sera remboursé par anticipation à la date de remboursement automatique anticipé t pour un montant de remboursement anticipé t , tel qu'indiqué et défini dans le tableau ci-dessous :

t	Date d'évaluation t (*)	Montant de remboursement anticipé t	Date de remboursement anticipé t (**)
1	23 Juillet 2012	120 % x Coupure	6 Août 2012
2	23 Juillet 2014	140 % x Coupure	6 Août 2014

(*) Ou si l'une de ces dates n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant

(**) Ou si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant

• Remboursement Final

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le montant du remboursement final par titre à la date d'échéance sera calculé comme suit :

- 1/ Si l'Indice Final est supérieur ou égal à l'Indice Initial
Montant de remboursement = 160 % x coupure
- 2/ Si l'Indice Final est supérieur ou égal à 60 % de l'Indice Initial
Montant de remboursement = 100 % x coupure
- 3/ Si l'Indice Final est strictement inférieur à 60 % de l'Indice Initial
Montant de remboursement = [Indice final / Indice Initial] x coupure

Avec

Indice Final : cours de clôture de l'indice à la date d'évaluation finale

Indice Initial : cours de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale

Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

IMPORTANT

- Jusqu'à la date d'émission (23 Juillet 2010), les sommes à destination du support Hedios Rendement 2 sont temporairement investies sur un fonds Euro "Hedios Rendement 2 – Support d'attente" qui offre un taux de rendement annuel de 3,50 %.
- A compter de la date d'émission et jusqu'à la date de remboursement, le capital sera investi sur le support Hedios Rendement 2. A la date de remboursement (anticipé ou final), le capital détenu sur Hedios Rendement 2 sera automatiquement et gratuitement arbitré vers l'un des fonds Euro du contrat.
- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 2 Juillet 2010 (ou pendant le délai de prorogation, le cas échéant), et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective.
- Le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie en capital. En effet, à la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, le souscripteur peut subir une perte en capital.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut être de 2, 4 ou 6 ans, sauf s'il arbitre.
- Enfin, le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50, en raison du mécanisme de plafonnement, et il ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

Récépissé à découper et à retourner à **ACMN VIE - Gestion Hedios - 173 boulevard Haussmann 75008**

• Je soussigné(e) :
reconnais avoir

- reçu et pris connaissance de la présente Note d'Information relative au support Hedios Rendement 2,
- reçu et pris connaissance de la documentation commerciale afférente à ce même support qui m'a été remise par Hedios Patrimoine,
- téléchargé et pris connaissance des conditions définitives de l'EMTN émises par Crédit Agricole CIB FS sur le site : www.hedios-vie.com

avant d'investir sur ce support dans le cadre de mon contrat :

Hedios Vie Hedios Capitalisation N° de Contrat (le cas échéant) :

• Je reconnais également avoir choisi le support Hedios Rendement 2 après évaluation des risques encourus et évaluation de mon profil d'investisseur, notamment en matière de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

• **Je reconnais également avoir été informé(e) des conditions de performance attachées au support Hedios Rendement 2, et notamment du fait que ce support ne bénéficie d'aucune garantie de capital.**

Date :

Signature du souscripteur,
précédée de la mention « Lu et approuvé »

